

Province de Québec  
MRC d'Acton  
Municipalité d'Upton

Session extraordinaire, dûment convoquée, du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 15 décembre 2015 à 19h30 à laquelle sont présents :

Le maire, monsieur Yves Croteau.

Les conseillers : messieurs : Claude Larocque;  
Guy Lapointe;  
Richard Sabourin.

La conseillère, madame Nicole Ménard.

La conseillère, madame Barbara Beugger, et le conseiller, monsieur Robert Leclerc, sont absents.

Le conseil forme quorum sous la présidence de monsieur le maire.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, agit à titre de secrétaire du conseil.

### **Certificat de signification**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai dûment signifié un avis spécial de convocation le 10<sup>e</sup> jour de décembre 2015 par communication écrite à tous les membres du conseil ci-haut mentionnés.

Signé à Upton ce 15<sup>e</sup> jour de décembre 2015,

Cynthia Bossé  
Directrice générale

### **Moment de réflexion**

L'assemblée débute à 19h30 par un moment de réflexion.

### **Constatation de l'avis de convocation**

Les élus constatent que l'avis de convocation a été signifié selon la Loi.

**403-12-2015**

Par conséquent, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de la conseillère et des conseillers que soit adopté l'ordre du jour tel que signifié, et ce, comme suit :

1. Comptes à payer;
2. Résultat des soumissions pour l'achat d'un camion-citerne pour le Service de sécurité incendie;
3. Embauche de deux surveillants de patinoire pour la saison hivernale 2015-2016;
4. Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) – Renouvellement d'adhésion;
5. Appel d'offres 2015-007 concernant la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable;
6. Renouvellement de l'adhésion à OBV Yamaska pour l'année 2016;
7. Appui au Centre de Bénévolat d'Acton Vale pour son projet de renforcement des liens familiaux par des loisirs encadrés;
8. Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de novembre 2015;
9. Souhaits des Fêtes dans le journal « La Pensée de Bagot »;
10. Entente de développement culturel - Applications mobiles pour les trois circuits culturels et touristiques;
11. Achat de buts de hockey réglementaire pour la plateforme multifonctionnelle Desjardins;
12. Dépôt de la lettre de démission de monsieur Hugues Thérout du Service de sécurité incendie;
13. Réparation de la peinture des coffres du camion incendie 233;
14. Création d'un surplus accumulé affecté à la station d'épuration des eaux usées;
15. Période de questions;
16. Levée de l'assemblée.

404-12-2015

1. **Comptes à payer**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère que soient approuvés les comptes à payer reçus depuis l'assemblée régulière du 1<sup>er</sup> décembre dernier, au montant de 27 112,76 \$.

2. **Résultat des soumissions pour l'achat d'un camion-citerne pour le Service de sécurité incendie**

Ce point est reporté à une session ultérieure.

3. **Embauche de deux surveillants de patinoire pour la saison hivernale 2015-2016**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit embaucher deux surveillants de patinoire pour la saison hivernale 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, madame Cynthia Bossé, et la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Mélanie Borduas Saint-Pierre, ont rencontré cinq candidats en entrevue pour les postes de surveillants de patinoire;

405-12-2015

CONSIDÉRANT QUE madame Cynthia Bossé et madame Mélanie Borduas Saint-Pierre recommandent d'embaucher messieurs Dany-Joe Deschênes et Gaëtan Blanchette;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de la conseillère et des conseillers:

QUE soient engagés messieurs Dany-Joe Deschênes et Gaëtan Blanchette pour pourvoir les postes de surveillants de patinoire pour la saison hivernale 2015-2016;

QUE leur embauche soit conditionnelle à l'analyse de leurs certificats de bonne conduite émis par la Sûreté du Québec;

QUE le taux horaire soit de 12,00 \$.

4. **Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) – Renouvellement d'adhésion**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré au programme « CHANGEZ D'AIR! »;

CONSIDÉRANT L'opportunité de faire équipe avec un organisme expérimenté dans la mise en place de solutions pour un avenir plus vert et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'adhésion à l'AQLPA est au montant de 100,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a remboursement du coût d'adhésion dès que deux citoyens de la municipalité participent au programme « CHANGEZ D'AIR! » édition 2016;

406-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de la conseillère et des conseillers d'adhérer à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, et ce, au coût de 100,00 \$.

5. **Appel d'offres 2015-007 concernant la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable**

CONSIDÉRANT L'appel d'offres 2015-007 concernant la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable;

Considérant que la Municipalité a reçu une soumission et que le résultat est le suivant :

Firme	Pointage intérimaire	Prix (incluant les taxes)	Pointage final
Aquatech, Société de Gestion de l'eau inc.	92/100	42 785 \$	33,2

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection composé de la directrice générale, Cynthia Bossé, la directrice générale adjointe, Sylvia Ouellette, et du directeur des travaux publics, Roger Garneau, a évalué la soumission présentée et en a vérifié la conformité selon les règles prévues au devis d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande d'accepter dans le cadre des services professionnels, la soumission de la firme « Aquatech, Société de Gestion de l'eau inc. » pour un montant de 42 785 \$;

407-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère que la firme « Aquatech, Société de Gestion de l'eau inc. » soit retenue pour la fourniture de services professionnels concernant l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable.

#### 6. Renouvellement de l'adhésion à OBV Yamaska pour l'année 2016

408-12-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère que la Municipalité renouvelle son adhésion pour l'année 2016 à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska, et ce, pour un montant de 50,00 \$.

#### 7. Appui au Centre de Bénévolat d'Acton Vale pour son projet de renforcement des liens familiaux par des loisirs encadrés

CONSIDÉRANT QUE le Centre de Bénévolat d'Acton Vale (CBAV) œuvre et vient en aide aux personnes dans le besoin sur le territoire de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT QUE le CBAV est l'investigateur du groupe « Les Libellules » qui est un service pour les aidants naturels et permet aux aînés de sortir de l'isolement et de créer des nouveaux liens;

CONSIDÉRANT QUE le groupe « Les libellules » est en fonction depuis 2011;

CONSIDÉRANT QUE pour maintenir ce groupe le CBAV dépose le projet de renforcement des liens familiaux par des loisirs encadrés;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Bénévolat d'Acton Vale présentera une demande de subvention auprès du Regroupement d'organismes montérégiens d'aidants naturels (ROMAN) pour la mise en œuvre de ce projet;

CONSIDÉRANT que le Centre de Bénévolat d'Acton Vale désire obtenir l'appui moral de la Municipalité d'Upton;

**409-12-2015**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère d'appuyer le Centre de Bénévolat d'Acton Vale dans sa demande de subvention auprès du Regroupement d'organismes montérégiens d'aidants naturels (ROMAN) pour le projet de renforcement des liens familiaux par des loisirs encadrés afin de pouvoir maintenir le groupe « Les libellules ».

**8. Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de novembre 2015**

Le rapport du service d'inspection pour le mois de novembre 2015 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

**9. Souhaits des Fêtes dans le journal « La Pensée de Bagot »**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de publiciser les souhaits du temps des Fêtes dans le journal « La Pensée de Bagot »;

CONSIDÉRANT QUE le prix pour une publicité d'un quart de page en noir et blanc est au coût de 275,00 \$, plus les taxes applicables;

**410-12-2015**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère de faire publier dans le journal « La Pensée de Bagot » les souhaits du temps des Fêtes pour un montant de 275,00 \$, plus les taxes applicables.

**10. Entente de développement culturel - Applications mobiles pour les trois circuits culturels et touristiques**

CONSIDÉRANT LA possibilité pour la Municipalité d'Upton d'être signataire d'une entente de développement culturel avec la MRC d'Acton et le ministre de la Culture et des Communications (MCC);

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à créer trois applications mobiles gratuites accessibles par téléphone cellulaire et par tablette numérique pour bonifier et optimiser trois circuits sur le territoire de la MRC d'Acton;

**411-12-2015**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère:

QUE la Municipalité réserve une somme de 7 000,00 \$, conditionnellement à l'admissibilité des dépenses inhérentes au projet «Applications mobiles pour les trois circuits culturels et touristiques»;

QUE monsieur Yves Croteau, maire, et madame Cynthia Bossé, directrice générale, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document dans le cadre de l'entente de développement culturel à intervenir.

**11. Achat de buts de hockey réglementaire pour la plateforme multifonctionnelle Desjardins**

CONSIDÉRANT LES mesures de sécurité applicables aux surfaces de jeu extérieures à vocation publique;

CONSIDÉRANT QUE les buts de la plateforme multifonctionnelle ne sont pas réglementaires;

CONSIDÉRANT LA recommandation de madame Mélanie Borduas Saint-Pierre, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, et de monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics, pour l'achat de buts de hockey de pratique OHA utilisable en tout temps, et ce, sans surveillance;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise « Le Groupe Sports-Inter Plus » au coût de 1 276,15 \$, pour les deux buts incluant les filets, les taxes et la livraison;

412-12-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère d'accepter la soumission de l'entreprise « Le Groupe Sports-Inter Plus » l'achat de buts réglementaire, et ce, pour un montant de 1 276,15 \$, incluant les filets, les taxes et la livraison.

**12. Dépôt de la lettre de démission de monsieur Hugues Théroux du Service de sécurité incendie**

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose au Conseil municipal la lettre de démission de monsieur Hugues Théroux, pompier à temps partiel du Service de sécurité incendie d'Upton. Cette démission est effective en date du 7 décembre 2015. Les membres du conseil en prennent acte et remercient monsieur Hugues Théroux pour son implication au sein du Service pendant 17 ans.

**13. Réparation de la peinture des coffres du camion incendie 233**

CONSIDÉRANT LA nécessité de procéder à la réparation de la peinture des coffres du camion incendie 233;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise « Carrossier ProColor Saint-Hyacinthe » pour un montant de 4 037,53 \$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'afin d'effectuer les travaux de réparation, la Municipalité doit louer un camion incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Aéro-Feu » offre la location hebdomadaire pour un montant de 700,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu cette dépense, au budget 2015 révisé et que les disponibilités budgétaires ont été vérifiées;

**413-12-2015**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère :

QUE soit accordé le contrat pour la réparation de la peinture des coffres du camion incendie 233 à l'entreprise «Carrossier ProColor Saint-Hyacinthe» pour un montant de 4 037,53 \$, excluant les taxes;

QUE monsieur Yves Ricard, directeur du Service de sécurité incendie, soit autorisé à signer le contrat de location temporaire d'un camion incendie en autant que celui-ci soit révisé pour tenir compte des recommandations de la directrice générale;

QUE la Municipalité procède à la location d'un camion-incendie pour un budget maximal de 700,00 \$.

#### **14 Création d'un surplus accumulé affecté à la station d'épuration des eaux usées**

CONSIDÉRANT LES revenus de 13 471 \$ provenant de la taxation supplémentaire 2015 relative à la facture # 81347 ;

**414-12-2015**

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère :

QUE soit créé un surplus accumulé affecté à la station d'épuration des eaux usées;

QUE soit affectée la somme de 13 471 \$ à ce surplus accumulé ainsi créé.

#### **15. Période de questions**

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

415-12-2015

16. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère que soit levée la présente assemblée à 20h04.

---

Yves Croteau  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.